

draient-ils à faire de leur municipalité le lieu achalandé des profanateurs du dimanche? Plusieurs citoyens ont déjà protesté contre cet état de choses, dans une requête que nous avons sous les yeux. Toute la population devrait les suivre, et obtenir des autorités les règlements municipaux nécessaires pour mettre enfin un terme à des désordres si graves.

Pour notre part, en notre qualité de premier pasteur et de gardien des mœurs, nous faisons appel à la bonne volonté et aux sentiments religieux des membres de la municipalité de Maisonneuve, de qui relève la police de ces lieux d'amusements. Et nous les conjurons de dégager leur conscience de toute connivence coupable, en opposant à ces désordres des règlements protecteurs de la morale publique et des préceptes divins. Nous n'insistons pas davantage. Il nous semble qu'avec un peu de réflexion, on comprendra que ce que nous demandons n'est rien autre chose qu'un devoir impérieux et pressant.

Comptant, nos très chers frères, sur l'esprit de foi qui règne dans nos paroisses, nous espérons qu'il n'est pas parmi vous un seul catholique sincère et convaincu qui voudrait refuser de remplir ce devoir.

Sera la présente lettre lue au prône de toutes les messes des paroisses de Maisonneuve et de Saint-Clément de Viauville, le premier dimanche après sa réception.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

P. S. — Messieurs les curés de la ville et de la banlieue dont les paroissiens fréquentent les lieux d'amusements de Viauville, sont autorisés, s'ils le jugent opportun, à lire cette lettre dans leur église.

AUX PRIERES

Frère Designatus, des Frères de la Charité, décédé en Hollande.

Frère Sévirlin, des Frères de la Charité, décédé en Belgique.

Frère Prudent, ancien conseiller général, des Frères de la Charité, décédé à Gand, Belgique.